



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour d'avril deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 45 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7921-04-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à *Affaires nouvelles*:

MRC

- a) Proposition de stage
- b) Manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi à Montréal, dépenses autorisées
- c) Abolition du poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
- d) Qualité du signal de COGECO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS – M. SIMON PRATTE

Le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie félicite M. Simon Pratte de Sainte-Anne-des-Monts qui a remporté une médaille d'or et deux médailles d'argent en haltérophilie, dans la classe des 77 kilos, à ses premiers Jeux du Québec, tenus en mars 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7922-04-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 a été courriellé à chacun des maires le 8 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 11 mars 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 12 mars au 8 avril 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 mars 2013.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 7923-04-2013

Approbation du journal des achats et du journal des déboursés

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le journal des achats et le journal des déboursés suivants :

Journal des achats, pour un total général de 352 037,21 \$
Journal des déboursés, pour un total général de 482 747,24 \$

Présentés aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7924-04-2013

Appui la MRC du Rocher-Percé, fermeture du centre de télécommunications de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé appréhende la fermeture prochaine du centre de télécommunications de la Sûreté du Québec situé au poste de Pabos ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé demande au ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, de l'informer, dans les plus brefs délais, de ses intentions actuelles et futures concernant l'avenir du centre des télécommunications situé sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC du Rocher-Percé dans ses démarches demandant au ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, de l'informer, dans les plus brefs délais, de ses intentions actuelles et futures concernant l'avenir du centre des télécommunications situé sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7925-04-2013

Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2007, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Gaspésie est entré en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit réviser son schéma de couverture de risques en sécurité incendie au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a le personnel qualifié pour effectuer la révision du schéma ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts d'effectuer la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC par son personnel qualifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7926-04-2013

Adhésion à la Charte des paysages de la Gaspésie

CONSIDÉRANT le caractère fortement identitaire des paysages gaspésiens;

CONSIDÉRANT l'importance des paysages de la région sur le plan de la qualité de vie des Gaspésiens;

CONSIDÉRANT QUE les paysages gaspésiens sont le principal produit d'appel sur lequel s'appuie le développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT la notoriété internationale des paysages de la Gaspésie et leur caractère emblématique pour le Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adhère à la Charte des paysages de la Gaspésie, souscrive à ses fondements et à sa vision, et s'engage à travailler à l'atteinte de ses objectifs de même qu'à la réalisation de ses chantiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

À titre informatif, dépôt de la lettre du ministère des Ressources naturelles, signée par Alain Leblanc, directeur des opérations intégrées par intérim, adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, relative à la nouvelle convention d'aménagement forestier (CvAF) qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2013 pour se terminer le 31 mars 2015. Lettre datée du 18 mars 2013, ayant le numéro de référence 20130228-63.

En mai prochain, une rencontre se tiendra entre les représentants de la CRÉGÎM, la MRC de La Haute-Gaspésie, le Groupement forestier coopératif Shick Shock et le conseiller forestier de Forêmo.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7927-04-2013

Association canadienne pour la santé mentale, proclamation de la *Semaine nationale de la santé mentale 2013*

CONSIDÉRANT QUE la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 6 au 12 mai sous la thématique *Tu es formidable! Le sais-tu?* afin de reconnaître la valeur humaine de chacun et promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de prévention et de protection en lien avec la bonne santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE la thématique 2013 encourage les Québécois et Québécoises à réfléchir sur leur santé mentale et à dire à leurs proches (conjoint, enfants, amis et collègues) qu'ils ont une valeur et qu'ils peuvent compter sur leur aide;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les échelons de la société, et que

les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne:

- a) en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils qui les sensibiliseront au rôle déterminant de la reconnaissance du potentiel pour soi et pour l'entourage proche comme éloigné;
- b) en demandant à chacune des municipalités de la MRC d'effectuer sa proclamation et de l'acheminer à l'Association canadienne pour la santé mentale afin d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent cette organisation pour 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE proclame la semaine du 6 au 12 mai 2013 *Semaine de la santé mentale* dans la MRC de La Haute-Gaspésie et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître ensemble que *tu es formidable, le sais-tu?* est un moyen pour reconnaître le potentiel de son entourage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7928-04-2013

Association du cancer de l'Est du Québec, participation et implication *Défi Mille et un pas contre le cancer*

CONSIDÉRANT QUE l'Association du cancer de l'Est du Québec invite à investir dans un projet mobilisateur et rassembleur qui se tiendra du 21 juillet au 1^{er} septembre 2013 sur l'ensemble de l'Est-du-Québec : le *Défi Mille et un pas contre le cancer* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un événement réalisé au bénéfice de l'Association du cancer de l'Est du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a besoin de l'autorisation de la MRC de La Haute-Gaspésie afin que les marcheurs et organisateurs circulent le long de la route 132 sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les marcheurs et organisateurs de l'activité *Défi Mille et un pas contre le cancer* à circuler le long de la route 132 sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7929-04-2013

Croix-Rouge canadienne, proclamation de la *Semaine de la Croix-Rouge* du 6 au 10 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de proclamer la semaine du 6 au 10 mai 2013 *Semaine de la Croix-Rouge*, dont le 8 mai 2013 *Journée internationale de la Croix-Rouge* ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est pour ramasser de l'argent pour, entre autres:

- continuer d'intervenir lors de sinistres mineurs ou majeurs ;
- assurer la formation et la disponibilité des ressources bénévoles afin qu'elles soient qualifiées et outillées pour répondre à tous les besoins ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est un moyen de reconnaître et

apprécier le travail accompli par les bénévoles de la Croix-Rouge canadienne ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE proclame la semaine du 6 au 10 mai 2013 *Semaine de la Croix-Rouge*, dont le 8 mai 2013 *Journée internationale de la Croix-Rouge*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DES MONTS INC.,
RÉPONSE À LA CRÉGÎM

À titre informatif, dépôt de la lettre de la Société d'Exploitation des Ressources des Monts inc., signée par Clément Bernier, président, adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, concernant le soutien de la CRÉGÎM pour la demande de Bois Marsoui GDS à propos du CAAF de l'usine Cédrico à La Martre, datée du 28 février 2013 (N/Réf. : résolution n° 7896-03-2013).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICE AMÉNAGEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 7930-04-2013

Émission d'un certificat de conformité – Règlement numéro 13-781 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 13-781 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 Création d'une zone d'affectation mixte à même une zone d'affectation publique* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 13-781;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil des maires de la MRC considère que le règlement numéro 13-781 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 13-781 Modifiant le plan d'urbanisme numéro 04-626 Création d'une zone d'affectation mixte à même une zone d'affectation publique* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7931-04-2013

Émission d'un certificat de conformité – Second projet de Règlement numéro 13-782 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *second projet de Règlement numéro 13-782 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Modification d'une partie de la zone Pa.4 en zone M.137* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 13-782;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil des maires de la MRC considère que le règlement numéro 13-782 est

conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 13-782 doit être approuvé par les personnes habiles à voter tel que le prévoit la loi afin de compléter la procédure de modification ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare le *Règlement numéro 13-782 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Modification d'une partie de la zone Pa.4 en zone M.137* conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 13-782 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FSTD ET PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7932-04-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Développement de la formation professionnelle en Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le projet *Développement de la formation professionnelle en Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 50 000 \$ à la Commission scolaire des Chic-Chocs pour le projet *Développement de la formation professionnelle en Haute-Gaspésie*, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7933-04-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Démarrage d'une cellule de Mentorat en Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Démarrage d'une cellule de Mentorat en Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 000 \$ au CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Démarrage d'une cellule de Mentorat en Haute-Gaspésie*, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7934-04-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Étude technico-économique pour l'implantation d'une usine de galvanisation*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Tour Est inc. pour le projet *Étude technico-économique pour l'implantation d'une usine de galvanisation*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 27 630 \$ à Tour Est inc. pour le projet *Étude technico-économique pour l'implantation d'une usine de galvanisation*, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7935-04-2013

Recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*, projet *Projet 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Marsoui pour le projet *Projet 2013*, présentée dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 3 500 \$ à la Municipalité de Marsoui pour le projet *Projet 2013*, provenant du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* de la MRC de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FSTD – INTERVENTIONS ET SUIVI (2 AVRIL 2013)

À titre informatif, dépôt du *Tableau des interventions et de suivi dans le cadre du FSTD de la MRC de La Haute-Gaspésie* indiquant un solde régional de 122 374 \$.

PACTE RURAL, PROJET MAINTIEN DES EMPLOIS - SITE DU PHARE CAP MADELEINE

Le point *Pacte rural, projet Maintien des emplois – site du phare Cap Madeleine* est reporté le 13 mai 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7936-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Le café des âges*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Comité de développement de Cap-Seize pour le projet *Le café des âges*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 8 000 \$ au Comité de développement de Cap-Seize pour le projet *Le café des âges*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 des Territoires non organisés;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7937-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 500 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Haute-Gaspésie pour le projet *Coopérative Jeunesse de Services de La Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Ville de Cap-Chat;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PACTE RURAL, PROJET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET PAYSAGÉ-PHASE III

Le point *Pacte rural, projet Aménagement extérieur et paysagé-phase III* est reporté le 13 mai 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7938-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *CPE – Point de service de Cap-Chat*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de petite enfance La Marée Montante inc. pour le projet *CPE – Point de service de Cap-Chat*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 12 000 \$ au Centre de petite enfance La Marée Montante inc. pour le projet *CPE – Point de service de Cap-Chat*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Ville de Cap-Chat;

2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7939-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Bureau d'accueil touristique – été 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique – été 2013*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le comité de priorisation du Pacte rural propose deux scénarios relatifs aux heures d'ouverture durant la période d'exploitation du 21 juin au 21 septembre:

scénario idéal : haute saison : 9 h à 20 h
basse saison : 10 h à 18 h

scénario réduit : haute saison : 10 h à 18 h
basse saison : 10 h à 18 h

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 6 000 \$ à la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie pour le projet *Bureau d'accueil touristique – été 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural régional 2013-2014;
2. retienne le scénario idéal : haute saison : 9 h à 20 h
basse saison : 10 h à 18 h
3. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7940-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Village communautaire*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie pour le projet *Village communautaire*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de la demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT malgré la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. n'accorde pas d'aide financière à la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie pour le projet *Village communautaire* ;
2. recommande à la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie de déposer cette demande d'aide financière au Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7941-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Mon patrimoine, ma Gaspésie. Objets témoins de mon histoire*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Musée de la Gaspésie pour le projet *Mon patrimoine, ma Gaspésie. Objets témoins de mon histoire*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de la demande d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE n'accorde pas d'aide financière au Musée de la Gaspésie pour le projet *Mon patrimoine, ma Gaspésie. Objets témoins de mon histoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7942-04-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Projet 2013*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Marsoui pour le projet *Projet 2013*, présentée dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 700 \$ à la Municipalité de Marsoui pour le projet *Projet 2013*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2013-2014 de la Municipalité de Marsoui;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7943-04-2013

Pacte rural, frais bancaires et de gestion

CONSIDÉRANT les frais bancaires et de gestion émis par l'institution financière pour les opérations effectuées dans le cadre du Pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 500 \$ pour les frais bancaires et de gestion pour des opérations effectuées dans le cadre du Pacte rural, lequel montant sera pris dans le budget régional 2013-2014 du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS RELATIVE AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

On rappelle aux membres du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que la rencontre relative au *Plan de développement stratégique et de diversification économique* avec les directeurs généraux des municipalités de la MRC se tiendra le 12 avril prochain, à compter de 9 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC.

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Aucun dossier.

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7944-04-2013

Approbation du *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015*

CONSIDÉRANT le dépôt du *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* ;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉGÎM a accepté ce plan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* tel que déposé;
2. dépose une copie dudit document en annexe au livre des délibérations sous la cote A-520.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7945-04-2013

Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, aide financière accordée, projet *Animation Jeunesse Haute-Gaspésie* dans le secteur est de la MRC

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015*, il est prévu de poursuivre le projet *Animation Jeunesse Haute-Gaspésie* dans le secteur est de la MRC ;

CONSIDÉRANT les objectifs de ce projet :

Contribuer au renforcement des compétences personnelles et sociales des jeunes et ainsi favoriser leur réussite scolaire,
Réduire l'isolement vécu par plusieurs en leur rendant accessibles des activités de loisir,
Favoriser le développement d'un environnement social stimulant et supportant,
Soutenir le milieu dans la prise en charge de ses actions en matière de loisir ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 5 000 \$ à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis pour le projet *Animation Jeunesse Haute-Gaspésie* dans le secteur est de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;

Cette aide financière est conditionnelle à la confirmation financière des autres bailleurs de fonds ;

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7946-04-2013

Lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, aide financière accordée, *Prolongement des activités du service de support au développement des compétences parentales*

CONSIDÉRANT QUE selon le *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015*, il est prévu de prolonger les activités du service de support au développement des compétences parentales;

CONSIDÉRANT les principaux objectifs de ce projet :

renforcer les compétences parentales en matière de nutrition,

soutenir le parent dans son rôle et ses responsabilités parentales;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 23 019 \$ à Carrefour-Ressources pour prolonger les activités du service de support au développement des compétences parentales, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69700 999;

Cette aide financière est conditionnelle à la confirmation financière des autres bailleurs de fonds ;

2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AGENT DE LIAISON POUR ATI ET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME – 2^E AFFICHAGE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, informe le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'il y a eu un deuxième affichage pour le poste d'agent de liaison pour ATI et Haute-Gaspésie en forme.

PROJET HAUTE GASPÉSIE EN FORME

Aucun dossier.

SERVICE INSPECTION RÉGIONAL

Aucun dossier.

AUTRES SUJETS

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 mars 2013* non vérifiés au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7947-04-2013

Approbation du rapport *Facteurs et sous-facteurs d'évaluation des emplois menant à un programme d'équité interne ou d'équité salariale*

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'équité salariale* a pour objet de corriger, à l'intérieur d'une même entreprise, les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emploi à prédominance féminine ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, l'employeur, dont l'entreprise compte 10 personnes salariées ou plus, réalise un exercice d'équité salariale ;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à la loi, la MRC de La Haute-Gaspésie doit identifier les catégories d'emplois, en déterminer la prédominance et la valeur, puis les comparer afin que les catégories d'emplois à prédominance féminine reçoivent la même rémunération que celle accordée aux catégories d'emplois à prédominance masculine de même valeur ;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'employeur, qui compte moins de 50 personnes salariées, la MRC de La Haute-Gaspésie doit compléter un programme général d'équité salariale conformément à la loi et s'assurer que chacun des éléments du programme d'équité salariale est exempt de discrimination fondée sur le sexe ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport *Facteurs et sous-facteurs d'évaluation des emplois menant à un programme d'équité interne ou d'équité salariale* a été présenté par M. Michel Larouche, CRIA, au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie lors de la préséance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC doit choisir entre les méthodes de calcul pour les ajustements salariaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le rapport *Facteurs et sous-facteurs d'évaluation des emplois menant à un programme d'équité interne ou d'équité salariale* tel que présenté ;
2. retienne la méthode *d'Évaluation globale* pour les ajustements salariaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7948-04-2013

Participation à la démarche MADA

CONSIDÉRANT QUE la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) s'adresse aux municipalités qui désirent adapter leur milieu de vie à la réalité des aînés comme l'habitation, les loisirs, l'aménagement urbain et les transports ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, la MRC de La Haute-Gaspésie pourra bénéficier d'une allocation pour élaborer une politique et un plan d'action relatifs aux aînés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour évaluer les besoins de la MRC par rapport au programme MADA ;
2. à la suite de la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier, participe à la démarche MADA visant à obtenir le statut de *Municipalité amie des aînés*, lequel permettra de bénéficier d'une allocation pour élaborer une politique et un plan d'action relatifs aux aînés, conditionnellement à ce que la MRC réalise le plan d'action sur un an au lieu de deux ans ;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec le Secrétariat aux aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORUM SUR LES HYDROCARBURES

Une rencontre à propos des hydrocarbures de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sera organisée entre les maires des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie, les représentants du CLD de La Haute-Gaspésie et l'entreprise JUNEX, laquelle sera coordonnée par la CRÉGÎM.

Cette rencontre doit permettre d'approfondir la réflexion, de rendre la démarche des forums plus accessible et d'alimenter les prochains forums régionaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7949-04-2013

Renouvellement de l'entente de service Administration des systèmes informatiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit renouveler l'entente de service relative à l'administration des systèmes informatiques, échue depuis le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente de service déposée par Gaspésie Services Techniques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'entente de service avec Gaspésie Services Techniques afin que celui-ci prenne en charge toutes les activités relatives à l'opération des systèmes informatiques tant au point de vue du support au personnel que de la gestion quotidienne des équipements et des tâches nécessaires à son bon fonctionnement, au coût de 4 300 \$, plus taxes, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7950-04-2013

Indemnité de départ de Michel Thibault, 2^e versement

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 de l'entente, signée le 10 septembre 2008, entre le représentant de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Majella Emond, préfet, et M. Michel Thibault, une indemnité de départ est accordée à M. Thibault ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est remis en deux versements ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième et dernier versement lui a été remis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise à prélever le montant, prévu à l'article 4 de l'entente signée le 10 septembre 2008 avec M. Michel Thibault, dans le surplus budgétaire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7951-04-2013

Modification de la résolution 7578-06-2012, FADT 2012-2013, volet local

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le point 2 de la résolution numéro 7578-06-2012 titrée *Répartition de l'enveloppe budgétaire FADT 2012-2013, volet local* ;

CONSIDÉRANT QUE ce point se lit comme suit :

2. *autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, André Renaud, ou son remplaçant, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente financière relative au FADT 2012-2013, volet local, avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le point 2 de la résolution numéro 7578-06-2012 de la manière suivante :

2. *autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, André Renaud, ou son remplaçant, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente financière relative au FADT 2012-2013, volet local, avec le ministère des Ressources naturelles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PROPOSITION DE STAGE

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie que Mme Coralie Henry-Brouillette fera un stage du 30 avril au 21 juin 2013 à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Au cours de son stage, Mme Henry-Brouillette étudiera les sujets suivants :

1. sécurité civile,
2. développement touristique,
3. aménagement du territoire,
4. ATI,
5. planification stratégique et diversification socio-économique ;

RÉSOLUTION NUMÉRO 7952-04-2013

Manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi à Montréal, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE le 27 avril 2013 à Montréal, il y aura une grande manifestation contre la nouvelle réforme de l'assurance-emploi du gouvernement Harper, adoptée en 2012 et entrée en vigueur en janvier 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les dépenses de M. Allen Cormier, préfet, pour participer à la manifestation contre la nouvelle réforme de l'assurance-emploi du gouvernement Harper, qui se tiendra le 27 avril 2013, à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7953-04-2013

Abolition du poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite abolir le poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abolisse le poste de directeur général et secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUALITÉ DU SIGNAL DE COGECO

À la demande de M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, rédigera une lettre à l'attention de COGECO pour exprimer l'insatisfaction de la qualité du signal offert à Mont-Louis et, également, à Marsoui.

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

SHQ, RÉVISION DU PROGRAMME LAAA

À titre informatif, dépôt de la lettre de la Société d'Habitation du Québec, datée du 6 mars 2013, signée par Sylvie Veilleux, directrice par intérim, relative à la révision du programme *Logements adaptés pour aînés autonomes* (LAAA) au cours de la prochaine année.

Aucun budget ne sera attribué aux partenaires dans le cadre de ce programme pour la prochaine programmation, soit 2013-2014.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE DES PROGRAMMES SHQ

À titre d'information, le rapport de fin d'année financière 2012-2013 des programmes de la Société d'habitation du Québec est déposé au Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

VILLE DE MATANE, NOMINATIONS AU COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À titre d'information, dépôt de la résolution 2013-174 adoptée par le Conseil de la ville de Matane, le 18 mars 2013, ayant pour titre *Comité de négociation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie – Formation*.

MRC LES BASQUES, PROJET DE PARTENARIAT DANS L'USINE DE BIOMÉTHANISATION

À titre d'information, dépôt de la résolution 2013-02-13-6.4 adoptée par le Comité administratif de la MRC des Basques, le 13 février 2013, ayant pour titre *Partenariat dans l'usine de biométhanisation*.

La MRC des Basques ne souscrira pas à l'offre de participation au capital-action de la SÉMER.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7954-04-2013

Mise en demeure de Bouffard Sanitaire inc., collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour la récupération

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a reçu une mise en demeure du conseiller juridique de Bouffard Sanitaire inc. à propos des collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour la récupération ;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt de la MRC d'obtenir les services d'un conseiller juridique pour régler le litige qui l'oppose à Bouffard Sanitaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate Lavery De Billy, avocats pour régler le litige qui l'oppose à Bouffard Sanitaire inc. relatif aux collectes supplémentaires de conteneurs à chargement avant pour la récupération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MATIÈRES ORGANIQUES, PROGRAMME PROLONGÉ ET FINANCEMENT DISPONIBLE POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Dépôt d'un courriel ayant pour sujet *Matières organiques : programme prolongé et financement disponible pour le compostage domestique*, transmis par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), daté du 5 mars 2013.

Discussions à ce propos.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7955-04-2013

Achat chlorure de magnésium liquide, chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, soumission retenue

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a lancé un appel d'offres, en collaboration avec la MRC de La Haute-Gaspésie, pour l'achat de fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide ;

CONSIDÉRANT QUE Les Aménagements Lamontagne inc. ont présenté la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la MRC de Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne la soumission de Les Aménagements Lamontagne inc., à 343,00 \$ le mètre cube, plus taxes, comprenant la fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide ;
2. autorise l'achat d'environ 2.0 m³ de chlorure de magnésium liquide pour les chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 50.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».